



Parole aux régulateurs

Le Très haut débit, boulevard de la télévision connectées ?

Emmanuel GABLA, Membre du CSA,

Président du groupe de travail Nouveaux services et Internet

Bonjour à tous,

Nous sommes très heureux au CSA d'avoir été conviés par l'AVICCA. Nous sommes d'autant plus concernés que l'audiovisuel a joué un grand rôle au moment de la création de l'association. Si maintenant les problématiques sont davantage orientées vers les réseaux, les contenus demeurent un point indispensable de réflexion, y compris au niveau des collectivités locales lorsqu'elles décident de déployer un réseau. Les contenus peuvent aller au-delà de l'audiovisuel, il existe de nombreux autres contenus intéressants pour l'économie des régions, que cela soit des contenus pour les entreprises, des contenus éducatifs, la liste est longue... Mais les contenus audiovisuels forment un peu « l'épine dorsale » de l'utilisation de ces réseaux aujourd'hui, et certainement, demain, des réseaux à très haut débit.

Je commencerai par quelques données quantitatives sur le marché de l'audiovisuel et ses évolutions ces dernières années, afin de montrer en quoi la fibre a été cruciale pour ce secteur. Concernant l'équipement en général, l'importance de la réception des contenus audiovisuels au sens large n'est pas démentie : le nombre de téléviseurs au deuxième semestre 2011 a encore augmenté et nous avons atteint 47,1 millions de téléviseurs en métropole. En 2011, 98,2% des foyers sont équipés d'au moins un téléviseur, 48,5% d'entre eux n'ont qu'un téléviseur, 35,2 % en ont deux et 16,3 % en ont trois ou plus. Le multi-équipement progresse de manière très sensible. Par ailleurs, 73,8% des foyers équipés d'au moins un téléviseur ont au moins un téléviseur capable d'afficher la haute définition, soit près des trois quarts des Français. Il s'agit un élément important dans la transformation nécessaire des chaînes et leur passage à la haute définition. Lorsque que vous avez l'habitude de voir des programmes en haute définition, il vous devient rapidement très difficile de les regarder en définition standard. Si vous avez la TNT et essayez de passer d'une chaîne à l'autre, vous voyez tout de suite la différence. La haute définition sera donc très certainement le standard de demain. Le développement de la TV connectée ou connectable progresse plus lentement mais traduit une révolution de fond : tout d'abord beaucoup de téléviseurs connectables ont été vendus au premier semestre de cette année : près de 745 000, soit plus de 20% d'augmentation par rapport au premier semestre 2011. Les téléviseurs connectables ont représenté 23% des ventes totales de ce semestre (3,3 millions de téléviseurs) et le prix moyen d'un téléviseur connectable demeure élevé mais toutefois inférieur à celui d'un téléviseur 3D. La généralisation de la connectivité dans le parc de téléviseurs neufs devrait accélérer très sensiblement leur déploiement. Dernier point en termes de chiffres sur l'équipement, le taux de connexion effective de ces téléviseurs est d'environ 2/3.

Les modes de réception se diversifient mais à un rythme moindre que les terminaux : le hertzien demeure la plate-forme principale de réception audiovisuelle devant les plates-formes ADSL, câble et satellitaire. L'ADSL s'impose comme le 2ème mode de réception, avec une croissance très forte qui sera amenée à s'amplifier. Canal Plus notamment a une progression du nombre de ses abonnés sur ADSL bien supérieure à celle sur les autres plates-formes. L'hertzien terrestre comme unique mode de réception concerne encore un peu plus de 40% des foyers au 2ème semestre 2011. Les foyers qui n'utilisent que l'ADSL pour recevoir la télévision sont de plus en plus nombreux (environ 16%). Mais c'est la combinaison des deux modes de réception, de l'hertzien terrestre et de l'ADSL, qui est désormais la plus répandue, notamment parce que l'ADSL ne permet pour l'instant pas encore le multi-équipement. Certains opérateurs proposent des offres multiservices sur une autre technologie, je pense au câble en l'occurrence, mais le taux de pénétration du câble est moins élevé en France que dans d'autres pays. Les gens restent aussi sur l'hertzien parce que la qualité d'image demeure meilleure. De nombreuses personnes ayant l'ADSL disent, lorsqu'on les interroge, qu'elles préfèrent repasser sur le hertzien pour voir leur programme en haute définition parce que la HD du hertzien terrestre est meilleure que celle disponible sur les réseaux ADSL. C'est un sujet de préoccupation pour le CSA et je pense qu'il faut que nous parlions avec l'ARCEP de cette question de la qualité de la réception de l'image sur les différentes plates-formes car elle est importante. Autant, sur le hertzien, c'est le CSA qui la décide à l'aide des normes d'émission, autant sur les autres plates-formes, l'ADSL notamment, il n'y en a pas et la qualité n'est pas la même. Si demain ces nouvelles plates-formes sont destinées à être le mode principal de réception, il est de notre responsabilité, de l'ARCEP et du CSA, de veiller à ce

que la qualité de réception de l'image soit bonne.

La couverture de la TNT progresse, le taux de couverture de la population est compris entre 96,7% et 97,4% pour tous les multiplex entièrement déployés (R1, R2, R3, R4 et R6). Le taux de couverture du multiplex R5 qui accueille trois des cinq chaînes HD de la TNT (TF1, France 2 et M6) est de 94,4% de la population. Le 12 décembre 2012, nous allons lancer 6 nouvelles chaînes qui seront en haute définition dès le départ. Le taux de couverture augmentera progressivement avec 30% au démarrage pour aboutir à plus de 95% de la population à l'issue du déploiement des multiplex en juin 2015.

La télévision reste importante dans la vie des Français, même si l'on entend partout que la consommation des contenus sur Internet augmente fortement. La consommation de télévision continue à progresser en France : elle atteint 3h50 en moyenne journalière, soit 8 minutes supplémentaires entre janvier-août 2011 et la même période en 2012. Mais pour être honnête, les modes de calcul ont un peu changé et, surtout, l'on constate dans les autres pays que cette consommation commence à stagner, je pense notamment aux USA et au Japon (moins 4 minutes à 4h50 aux USA, moins 2 minutes à 4h29 au Japon). Nous devons suivre avec beaucoup de sérieux ces mouvements de fond qui apparaissent.

La diversité des contenus, leur accès, les usages et la qualité de service sont au cœur des enjeux pour le CSA : le Très haut débit s'inscrit dans la continuité du Plan d'action pour le passage au tout numérique (PATN), du déploiement et de la pénétration de l'ADSL et devrait favoriser l'accessibilité aux contenus numériques de base mais aussi aux nouveaux contenus et aux innovations désormais offertes par le biais de l'accès à Internet par le téléviseur.

La période de convergence affirmée de nouveaux réseaux et de nouveaux contenus doit être au bénéfice du consommateur, indépendamment finalement de la solution technologique d'accès retenue et déployée. Pour le téléspectateur, peu importe de savoir d'où vient son contenu, par la fibre, l'ADSL, les airs, le satellite, le câble... Ce qui lui importe, c'est la qualité du service rendu, en termes de programme et de visionnage.

De très nombreuses études ont été menées sur le Très haut débit, dont certaines que nous avons faites en commun avec l'ARCEP, le CNC et les ministères concernés, et sur ses facteurs d'adoption. La consommation de la vidéo au sens très large du terme (contenus vidéos) est un élément majeur de l'utilisation des réseaux à très haut débit, en tout cas chez les particuliers ; de même que l'augmentation de la qualité des formats vidéos, avec le passage à la haute définition, y compris pour les contenus vus à la demande ; les usages simultanés...

Ces usages et services bénéficieront du Très haut débit qui va permettre l'intensification, la diversification et l'individualisation des pratiques, c'est l'apport principal de la fibre et c'est le sens de l'histoire. On doit pouvoir consommer de plus en plus de contenus, où l'on veut et quand on veut (et pas quand le chef de famille le décide pour l'ensemble de la famille).

Nous faisons régulièrement des missions et je suis allé récemment aux États-Unis, sur cette question de la télévision connectée. Ils ne sont pas forcément plus en avance en termes de réflexion mais peut-être plus en termes d'acceptation par la population et de vente. L'enseignement de cette mission est que, pour eux, l'adjonction du THD fixe et du THD mobile, la 4G, va permettre une couverture complète en très haut débit et être cet accélérateur de l'adoption et de la consommation de services et contenus nouveaux partout et à tout moment (TV Everywhere). On peut être un peu dubitatif sur le fait que le Très haut débit mobile soit complètement substituable à la fibre, en tout cas en termes de débit, mais pour eux, il aura aussi son importance dans la logique de montée en débit.

Enfin, en France, la question de l'égal accès aux contenus et à leur diversité doit rester au centre des réflexions du déploiement des plates-formes de réception des contenus audiovisuels. C'est un point important et le CSA a pris une position très claire à ce sujet cette semaine.

La télévision connectée joue et va jouer un rôle principal dans la consommation de nouveaux contenus et l'adoption de nouveaux modes de consommation. Notamment parce qu'elle rend disponibles des contenus audiovisuels et cinématographiques offerts par de nouveaux acteurs, dits OTT (Over The Top), sur le téléviseur et développant des services également nouveaux ou innovants, indépendamment des box des fournisseurs d'accès. Ces services ne sont pas forcément fournis par des entreprises localisées chez nous.

Un autre enseignement de notre mission aux États-Unis, c'est que l'arrivée de ces contenus OTT, qui passent

donc par le flux internet, est une réalité avec des succès marqués (par exemple Netflix pour le plus connu), des services innovants en développement (moteurs de recommandations par exemple) mais ne semble pas attendre pour autant l'arrivée de la fibre. Ces services ne sont pas du tout sous les fourches caudines des opérateurs ou des FAI : même si les États-Unis sont un peu plus avancés sur le développement de la fibre, ces services sont déjà disponibles sur l'ADSL ou le câble. Il est clair que l'arrivée du Très haut débit va accélérer cette tendance.

Le Très haut débit est un élément d'amélioration de l'offre en la rendant disponible sur tout le territoire et en mobilité ; cela va permettre également aux opérateurs locaux de probablement chercher à revoir le partage de la valeur avec les acteurs des contenus. D'où le débat aux États-Unis concernant le fait que ces fournisseurs de services doivent contribuer d'une façon ou d'une autre au financement des réseaux. En France nous chercherons à étendre le débat, pour savoir si c'est seulement au financement des réseaux qu'ils doivent contribuer ou au financement des contenus également.

La TV connectée est donc le catalyseur et l'amplificateur de cette convergence des contenus et des réseaux : elle rend accessibles ces contenus nouveaux de manière habituelle, la barrière à l'usage d'un ordinateur tombant avec l'usage déjà ancré du téléviseur. C'est dans ce contexte que le CSA a organisé dès avril 2011 un colloque sur ce sujet des téléviseurs connectés, et nous avons en février 2012 installé une Commission de suivi des usages de la TV connectée dont l'objet est de constituer un forum d'échanges sur les risques, les opportunités, les enjeux du développement de ces nouveaux services, avec tous les acteurs (les chaînes de télévision, les distributeurs, les câblo-opérateurs, les FAI, les constructeurs de terminaux, les ayants droit, les associations de consommateurs, et les nouveaux acteurs type Google). Elle doit faire des propositions, des réflexions, des guides de bonne pratique, etc... Le CSA pourra ensuite transmettre des propositions au gouvernement et au parlement, parce qu'il faudra forcément des évolutions législatives et réglementaires. Cela sera nécessaire car certains acteurs proposent les mêmes services mais ne sont pas régulés de la même façon. Par exemple, un principe que la société a jugé important, celui de la protection des enfants dans le domaine audiovisuel, doit-il être complètement absent du côté d'Internet ? Certes, il y a des logiciels de filtrage, mais nous savons tous qu'ils ne sont pas toujours efficaces... Il y a donc des réflexions à mener sur certains sujets, il faudrait sans doute trouver des mécanismes de co-régulation ou d'auto-régulation.

Revenons à la question posée pour cette intervention : le Très haut débit en France sera-t-il ce « boulevard de la TV connectée » ? Les grandes rues, au sens de l'accès à Internet haut débit, sont une réalité en France mais encore hétérogènes géographiquement. Le Très haut débit devrait être le boulevard attendu et homogène pour faciliter le développement des nouveaux usages et donc de la télévision connectée.

Mais le Très haut débit pourrait aussi être le boulevard de la télévision connectée au sens de ses usages et pas seulement de l'équipement. C'est donc dans l'accès aux services et aux contenus que se pose la question. Ces boulevards seront particulièrement larges. Pour autant, il conviendra de se méfier de la croissance du trafic passant dessus et conséquemment des accidents et des encombrements de réseaux qui pourraient amener à des politiques de gestion du trafic. C'est la question de la neutralité de l'Internet et des réseaux. C'est pourquoi l'ARCEP a posé un certain nombre de principes, afin d'éviter les problèmes techniques.

Le Conseil a adopté ce mardi en assemblée plénière une réponse au questionnaire de la Commission européenne sur la neutralité de l'Internet et des réseaux. Le Conseil, garant de l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle, a manifesté son attachement à la préservation d'un Internet ouvert. C'est aussi indispensable du côté des contenus car c'est une manifestation de l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle.

L'ARCEP indiquait aussi que les services gérés, donc sous contrôle des opérateurs, peuvent coexister avec l'accès à Internet dès lors que la qualité de cet accès ne passe pas en deçà d'une qualité minimale suffisante pour accéder à des services de communication audiovisuelle en ligne.

Nous sommes particulièrement attentifs à la question des services gérés au CSA. L'offre de services gérés est composée par les fournisseurs d'accès à internet qui sont établis dans l'Union européenne. La politique de l'Union en faveur de la diversité culturelle ayant jusqu'à présent toujours veillé à avoir un impact sur l'offre, la mise en place dans le cadre juridique de l'Union d'un principe de préférence quant à la reprise des services de communication audiovisuelle qui participent au financement de la création au détriment de ceux qui n'y participent pas paraît souhaitable. Ainsi, dans le domaine audiovisuel, les chaînes de télévision doivent diffuser 40% de programmes francophones et 60% de programmes européens, car on estime que plus ces programmes sont proposés, plus ils ont de chance d'être vus. Compte tenu du caractère limité des ressources consacrées aux services gérés, le cadre juridique de l'Union devrait confier aux régulateurs nationaux le pouvoir de régler les

différents entre les FAI et les éditeurs au sujet de la reprise de leurs services au titre de cette préférence.

S'agissant de l'accès aux autres services, c'est-à-dire des services en ligne qui ne sont pas gérés, le principe de neutralité d'Internet serait effectif. Pour pallier les distorsions de concurrence, le principe du financement de la création européenne par tout service qui tire au sein de l'Union des revenus de l'exploitation d'une œuvre devrait s'appliquer, et les acteurs non européens qui proposent des services de communication audiovisuelle dans l'Union devraient être assujettis à un cadre fiscal, potentiellement au profit de la création, sous réserve de faisabilité actuellement étudiée par la mission lancée par le Gouvernement et du respect de la vie privée. Nous sommes donc très heureux de la mission confiée par le gouvernement à MM. COLIN et COLIN pour réfléchir à cette possibilité de faire contribuer ces fournisseurs de services établis à l'étranger à l'économie française et au financement de la création.

Le CSA sera attentif à la différenciation des fournisseurs d'accès à Internet en veillant à ce qu'il n'y ait pas de concentration verticale trop nuisible pour le consommateur, c'est vrai pour les éditeurs mais aussi pour les constructeurs. La situation de iTunes et d'Apple est préoccupante et elle le sera d'autant plus si elle est transposée dans le domaine de la télévision connectée. Enfin, un « service antenne » de la fibre optique pourrait être envisageable, à l'instar de celui existant sur le câble. Merci.